

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisoires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)

(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veuillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez Acrobat Reader.

Provisoires
Définitives
Unité académique d'embauche :
Sigle et titre du cours :
Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise
Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu
Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

MAJ: 8 septembre 2015 SPEF-1040

Signature du directeur